

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2025-364
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Multiple rural de Malbo
Cession d'une armoire réfrigérée

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-116 en date du 2 juin 2025 approuvant la résiliation de la convention de mise à disposition du multiple rural avec la Commune de Malbo et autorisant la Présidente à procéder à la vente du mobilier acquis par la communauté de communes ;

Considérant l'achat en 2020 d'une armoire réfrigérée inox de 685 litres d'une valeur de 1 690 € HT ;

Vu la proposition d'achat du Syndicat mixte Garabit-Grandval – Rue des Crozes, 15100 Saint-Flour – de l'armoire réfrigérée inscrite à l'inventaire de Saint-Flour Communauté sous le numéro 2020/17 ;

DÉCIDE

Article 1 : De céder une armoire réfrigérée inox de 685 litres inscrit à l'inventaire de Saint-Flour Communauté sous le numéro 2020/17 (Budget annexe Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux) au Syndicat mixte Garabit-Grandval – Rue des Crozes, 15100 Saint-Flour – pour un montant de 1 200 € ;

Article 2 : D'autoriser la Présidente à signer les pièces correspondantes ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.
La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 10 juin 2025

La Présidente

Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 13 JUIN 2025

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

le 13 JUIN 2025